

PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 FEVRIER 2023 - 19 H

Noms Prénoms	Présent/Absent/Pouvoir	Noms Prénoms	Présent/Absent/Pouvoir
Buttieu Philippe	Présent	Lancelin Aurélien	Présent
Chardon Francis	Présent	Lucas Nathalie	Pouvoir à Mme Garnier
Dauron Régis	Présent	Nédélec Frédéric	Présent
Druais Joël	Pouvoir à M. Dauron	Perche Francis	Présent
Fay Marie Claude	Présente	Savoire Emmanuel	Présent
Garnier Annette	Présente		

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe BUTTIEU

Ordre du jour :

1. Redevance France Telecom 2023
2. Modification des statuts VCRF – 2 délégués titulaires – 1 délégué suppléant
3. Vote du compte de gestion 2022
4. Vote du compte administratif 2022
5. Vote du budget primitif 2023
6. Questions diverses

1) Redevance France Telecom 2023

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, fixe le montant annuel des redevances comme suit, pour l'année 2023 :

- artères aériennes 62.60 € par km (2.9960 km) soit 187.54 €
- artères en sous-sol 46.95 € par km (6.450 km) soit 302.82 € **soit un total de 490.36 €**

2) Modification des statuts VCRF – 2 délégués titulaires – 1 délégué suppléant

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune doit nommer 1 délégué suppléant au Syndicat Intercommunal à Vocation Sportive de Villetrun Coulommiers-la-tour, Rocé et Faye (VCRF) suite à la modification des statuts.

Elle rappelle que les délégués titulaires sont Monsieur Savoire Emmanuel et Monsieur Perche Francis.

Après avoir délibéré, le conseil municipal nomme le délégué suppléant : M. Dauron Régis.

3) Vote du compte de gestion 2022

4) Vote du compte administratif 2022

Le résultat du compte de gestion 2022 (comptabilité DGFIP) et le résultat du compte administratif 2022 de la commune sont identiques.

Sections	Dépenses de l'exercice 2022	Recettes de l'exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Report 2021	Résultat de clôture 2022
Fonctionnement	106 974.80	172 103.69	65 128.89	98 322.64	163 451.53
Investissement	105 970.57	46 081.25	-59 889.32	- 23 204,60	- 83 093.92
Résultat de clôture					80 357.61

5) Vote du budget primitif 2023

Vote des taux – Taxe d'habitation

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'à compter de cette année, les communes peuvent à nouveau voter un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Les règles de lien entre les taux sont modifiées :

Pour les communes 2 règles s'appliquent :

- Le taux de foncier non bâti ne peut augmenter plus ou diminuer moins que le taux de foncier bâti
- Le taux de taxe d'habitation (THS) ne peut augmenter plus diminuer moins que la plus faible des variations soit

PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 FEVRIER 2023 - 19 H

du taux de foncier bâti soit la variation moyenne des taux foncier bâti et non bâti.

Les taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti ayant déjà été votés lors du précédent conseil municipal du 30 janvier 2023 pour l'année 2023 sans modification de taux par rapport à 2022, il convient de maintenir également le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale pour 2023 soit 13.23 %.

Après avoir délibéré et voté, le conseil municipal maintient le taux de 13.23% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Vote du budget primitif 2023

A l'unanimité, le conseil municipal a voté le budget primitif présenté, qui s'équilibre en dépenses et recettes, comme suit :

- section de fonctionnement 210 740,00 €
- section d'investissement 194 154,00 €

6) Question diverses

Madame le Maire fait le point sur différents sujets :

- Les membres du conseil municipal se réuniront le samedi 13 mai 2023 afin de ranger le local communal.
- Lors d'un prochain conseil municipal il sera revu la participation pour les voyages scolaires
- la mise en place d'une allée pour les caves urnes au cimetière
- M. Mercier Philippe, conseiller départemental, tiendra une permanence en mairie le lundi 13 mars à 10 h 15
- les travaux de toiture et de maçonnerie de l'église seront effectués en mai/juin.

Séance levée à 21 h

Le secrétaire de séance

Philippe BUTTIEU

Le Maire,
Annette GARNIER

